



AVIS DES SOCIÉTÉS

Démarrage des souscriptions des parts d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée

« PROGRESS FUND »

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Régé par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83
du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents

STB MANAGER porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts de son fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « PROGRESS FUND » commencera le **15 avril 2024**.

Le FCPR « PROGRESS FUND » présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination :	PROGRESS FUND
Références de l'agrément :	N° 09-2024 du 31 janvier 2024
Références du Visa sur le prospectus :	N° 24-1126 du 04 avril 2024
Siège social :	34, Rue Hédi Karray, Immeuble STB, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Textes applicables :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents
Montant cible :	30 000 000 Dinars réparti en 30 000 parts d'une valeur nominale de 1 000 Dinars chacune
Durée :	10 ans à compter de la date de sa constitution avec possibilité de prorogation de deux périodes successives d'un an chacune
Promoteurs :	STB MANAGER et SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE
Gestionnaire :	STB MANAGER
Dépositaire :	SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE
Distributeur :	STB MANAGER

Pour plus d'informations sur le FCPR « PROGRESS FUND », un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier en date du 04 avril 2024, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.